

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 31 (1985)

Heft: 4

Rubrik: La Suisse au fil des jours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

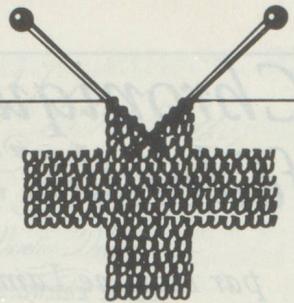
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la Suisse AU FIL DES JOURS

par Danièle Dubacher



Février

8. Résultat d'une enquête lancée par un conseiller national zurichois : 88 députés, de tous les groupes parlementaires, s'engagent par écrit à commander jusqu'à la fin de l'année une voiture munie d'un catalyseur, ou à en faire poser un sur leur voiture.
8. Le Département fédéral de l'Intérieur et le Département des Travaux publics de Bâle-Ville communiquent que le premier test d'incinération avec 10 kilos de matériel contaminé par de la dioxine provenant de Seveso (Italie) s'est « bien déroulé ». Le prochain test sera effectué avec une quantité de déchets fixée à 360 kilos au maximum.
9. Notre ministre des Affaires étrangères, M. Pierre Aubert, révèle, en sortant d'une audience de 35 minutes que lui a accordée le président Mitterrand à l'Elysée, que le directeur général des douanes françaises, M. Gaudilliére, s'est engagé « formellement » à prendre des mesures afin que « plus aucun douanier français ne soit en activité sur sol suisse ».
12. Fait surprenant et unique dans les annales de l'université de Genève : un jésuite valaisan, le Père Jean-Blaise Fellay, vient d'obtenir le titre de docteur de la faculté protestante de l'université de Genève. C'est dans un esprit œcuménique et pour mieux connaître la réalité genevoise que le Père Fellay a œuvré pendant 10 ans à une thèse consacrée aux travaux réalisés par le réformateur Théodore de Bèze, premier recteur de l'université fondée par Calvin.
12. Dans une émission de la télévision alémanique, le secrétaire d'Etat Edouard Brunner lance l'idée, qui a également été imaginée par les Autrichiens, que la Suisse étudie, avec d'autres pays neutres, la possibilité de mettre sur orbite un satellite d'observation qui permettrait de contrôler si les Américains et les Soviétiques désarment selon les engagements qu'ils ont signés dans des accords internationaux.
13. L'Office fédéral de la Justice nous apprend que le taux de détention suisse est de 62 pour 100'000 personnes. Notre pays est dans la moyenne par rapport aux Etats membres du Conseil de l'Europe. Aux deux extrêmes, se trouvent la Turquie et Malte qui comptent respectivement 171 et 30 détenus pour 100'000 habitants.
13. L'Association suisse des banquiers, par la voix de son président M. Alfred Sarasin, estime qu'elle représente une part de l'économie digne d'être protégée et encouragée. Elle pense que l'abolition de certaines charges fiscales frappant les banques suisses et leurs clients s'avère nécessaire dans l'optique du maintien de la compétitivité de la place helvétique.
15. Le directeur exécutif du programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Mostafa K. Tolba, décide d'établir à l'Université de Genève un centre de l'ONU pour le traitement électronique de données sur l'environnement (GRID). Mettant en relation des données collectées dans le monde entier, il sera possible d'établir une planification globale de l'environnement au niveau continental, national ou régional.
17. Déroulement à Lausanne des premières « Assises européennes sur le droit d'asile ». Les participants se prononcent sur l'opportunité d'instituer un tribunal permanent et une fédération des organisations engagées dans la défense de ce droit.
18. A l'occasion d'une conférence de presse, l'association « Femmes pour la paix », qui compte environ 2'000 membres en Suisse, demande au Conseil fédéral de mettre sur pied un centre d'information et de coordination des recherches pour la paix, mesure prévue par un postulat adopté en octobre 1983 par le Conseil national. Elle souhaite qu'un millième des dépenses d'armement, soit 4 millions de francs suisses, soit consacré annuellement à la recherche pour la paix.
20. Le Gouvernement permet aux PTT d'émettre, à intervalles variables, un timbre-poste spécial avec supplément de prix au profit du sport.
20. Selon le centre de recherche économique Prognos SA à Bâle, les 18 principaux pays industrialisés du globe devraient connaître une croissance économique moyenne de 3 % l'an au cours de la prochaine décennie. La croissance du produit intérieur brut helvétique devrait avoisiner 1,8 % par année, alors que les Etats-Unis et le Japon devraient respectivement atteindre des taux moyens de 3 % et de 4 %.
21. Le séminaire de littérature allemande de l'Université de Fribourg présente une nouvelle méthode d'enseignement de la langue allemande, destinée avant tout aux Romands. Ce cours, « los emol », est conçu de telle sorte que l'étudiant apprend à comprendre le dialecte alémanique tout en s'exprimant lui-même en bon allemand.
25. Selon une statistique publiée par le Ministère public de la Confédération, le nombre de décès dus à la drogue en Suisse a légèrement diminué en 1984 par rapport à l'année précédente. En revanche, le nombre des dénonciations et condamnations pour délits de drogue est à nouveau en augmentation.
25. Le grand Conseil zurichois dit oui à une nouvelle loi sur l'hôtellerie et la restauration. Les restaurants de ce canton devront désormais réserver des tables aux non-fumeurs et offrir une boisson non alcoolisée à un prix inférieur à la bière la moins chère.

27. Le Conseil fédéral recommande aux cantons d'introduire un allègement fiscal pour les véhicules dont les gaz d'échappement ne dépassent pas les normes américaines de 1983. Il indique aussi qu'il soutient la diminution de 6 centimes du prix du litre d'essence sans plomb.

27. Le Conseil fédéral approuve le compte d'Etat qui boucle avec un déficit de 448 millions dans le compte financier et un excédent de charges de près de 800 millions dans le compte général, soit respectivement 212 et environ 280 millions de mieux que budgétisé.

27. Le quotidien « *Tages Anzeiger* » nous apprend la conclusion à laquelle aboutissent des études effectuées par le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux de Dübendorf : la quantité de substances toxiques rejetées par les centrales d'élimination des ordures pourrait diminuer de près de 50 % si l'on éliminait des déchets ménagers les matières synthétiques, notamment celles contenant du PVC.

27. L'Association pour les droits des animaux présente, à Berne, un signet « sans expérimentation animale » destiné aux produits cosmétiques qui ont été développés et testés avec des méthodes ne faisant pas intervenir l'expérimentation animale. Plusieurs organisations de protection des animaux, diverses personnalités mondiales et des politiciens apportent leur soutien à cette initiative.

28. L'initiative populaire « Pour une protection des exploitations paysannes et contre les fabriques d'animaux », qui veut introduire dans la Constitution une meilleure protection des exploitations paysannes, est déposée à Berne. Elle est dirigée notamment contre les importations démesurées d'aliments fourragers.

Mars

4. Des membres de 3 organisations opposées au nucléaire allument un feu d'avertissement sur les terrains de la centrale nucléaire en projet à Kaiseraugst. Une estafette apportera à bicyclette la flamme jusqu'à Berne, en passant par Graben. Le feu sera entretenu jusqu'au jour où le Conseil national devra traiter de l'octroi de l'autorisation générale pour la centrale contestée.

4. Le Département fédéral de justice et police envoie aux cantons les instructions pour l'installation de catalyseurs dans des voitures déjà en circulation. L'objectif est notamment de veiller à ce que des voitures ainsi équipées ne puissent être alimentées qu'avec de l'essence sans plomb, faute de quoi le catalyseur perd de son efficacité.

5. Le vin « *Elisabeth* » est tiré et il est dégusté au Palais fédéral au cours d'une réception organisée par l'Office des vins vaudois. La conseillère fédérale, marraine de la récolte vaudoise 1984, a reçu un lot de bouteilles portant l'étiquette à son nom.

5. A la suite du Conseil national qui l'avait fait en février, le Conseil des Etats demande au Gouvernement d'abaisser la vitesse sur les autoroutes et de l'amener à 100 km/h.

7. La Faculté des lettres de l'Université de Zurich crée une chaire de littérature et de culture romanches, dont profitera aussi l'Ecole Polytechnique fédérale de Zurich.

8. Le groupe socialiste des chambres présente à Berne au cours d'une conférence de presse une initiative parlementaire dont le but est de faire réduire de moitié les tarifs des transports publics afin de les rendre plus attractifs.



JOURNAL DE GENÈVE
EDITION INTERNATIONALE

L'essentiel.
Le commentaire

**Le quotidien
suisse
d'audience
internationale**

vous propose :

chaque jour, toute l'information sur l'actualité suisse, la politique, la culture, les loisirs, vous permettant ainsi de garder un contact avec la mère patrie; une analyse rigoureuse et indépendante des grands événements internationaux, leur portée et leurs conséquences sur le monde de demain; une chronique des bourses suisses et mondiales et un reflet dynamique de la vie économique;

chaque semaine, des chroniques de synthèse et le « *Samedi littéraire* », supplément littéraire et artistique, unique dans la presse suisse d'expression française.

L'abonnement direct vous assure la continuité de la livraison de votre journal, tout en vous offrant la possibilité de réaliser une appréciable économie, ainsi qu'en témoigne le tarif ci-après :

FRANCE	<input type="checkbox"/> 12 mois	<input type="checkbox"/> 6 mois
(règlement sur compte bancaire à Paris)	FF 1020.- FF 590.-	
édition quotidienne (Six numéros par semaine, y compris supplément littéraire)	FF 220.- FF 115.-	
édition hebdomadaire (numéro du samedi/dimanche, avec supplément littéraire)	FF 220.- FF 115.-	
Souscription à l'administration du Journal de Genève, case postale 439, CH-1211 Genève 11, ou par télex: 422 214.		

Le Journal de Genève est en vente en France dans tous les kiosques portant le panonceau « *Press international* », et par l'intermédiaire de son distributeur *Transports-Presse*, 5, rue d'Argout, 75002 Paris, tél. 236 54 55.